

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.05.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit weber.prim 807 Komp.A

Numéro de la fiche de données de sécurité : XXP015286-a

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / du mélange

Couche époxy

Primaire

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Saint-Gobain Weber AG

Täferenstrasse 11b

CH - 5405 Baden-Dättwil

Phone:+41(0) 56 484 24 24

e-mail: sds.ch@saint-gobain.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (info@toxinfo.ch),

En cas d'urgence : tél.145 (seulement en Suisse) ou +41 44 251 51 51 (depuis l'étranger)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

(suite page 2)

CH2

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.prim 807 Komp.A

(suite de la page 1)

oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations

Description : Résine composite à base de bisphénol A

Composants dangereux :

CAS: 1675-54-3 EINECS: 216-823-5 Numéro index: 603-073-00-2 Reg.nr.: 01-2119456619-26-xxxx	2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 %	75-100%
CAS: 68609-97-2 EINECS: 271-846-8 Numéro index: 603-103-00-4 Reg.nr.: 01-2119485289-22-xxxx	oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl] ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	10-20%

SVHC néant

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.05.2023

Nom du produit **weber.prim 807 Komp.A**

(suite de la page 2)

après inhalation :

Si la personne est inconsciente, la coucher et la transporter en position latérale stable.
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après ingestion :

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres indications:

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement de protection individuel.

Assurer une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, les canalisations ou le sol.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.prim 807 Komp.A

(suite de la page 3)

Assurer une aération suffisante.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Garder les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker uniquement dans le récipient d'origine non ouvert.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée : 5-30°C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL

CAS: 1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Oral	Derived No Effect Level	0,5 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Dermique	Derived No Effect Level	0,75 mg/kgxday (worker systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	0,0893 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
		4,93 mg/m ³ (worker systemic long term value)
		0,87 mg/m ³ (consumer systemic long term value)

CAS: 68609-97-2 oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]

Oral	Derived No Effect Level	0,5 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Dermique	Derived No Effect Level	1 mg/kgxday (worker systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	0,5 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
		3,6 mg/m ³ (worker systemic long term value)
		0,87 mg/m ³ (consumer systemic long term value)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.prim 807 Komp.A

(suite de la page 4)

PNEC	
CAS: 1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	
Predicted No-Effect Concentration	0,0006 mg/l (sea water rating factor)
	0,006 mg/l (fresh water rating factor)

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou de la révision de cette fiche de données de sécurité.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après manipulation de ce produit, utiliser une crème hydratante pour la peau.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil respiratoire autonome.

Filtre respiratoire court terme :

Filtre A2

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / au mélange.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Matériau des gants

Butyle

Nitrile, NBR

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.



Protection du corps :

Vêtements de travail protecteurs.



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.prim 807 Komp.A

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Couleur :	incolore
Odeur :	faible, caractéristique
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
Point d'éclair	>146 °C
Température d'inflammation :	455 °C
pH	Non déterminé.
Viscosité :	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Viscosité cinématique dynamique à 20 °C:	1000 mPas
Solubilité	
l'eau :	Pas ou peu miscible
Pression de vapeur :	Non déterminé.
Pression de vapeur:	
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,1 g/cm ³

9.2 Autres informations

Aucune.

Aspect:

Forme :

liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion :

Le produit n'est pas explosif.

EU-VOC (%)

0,3 %

Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.prim 807 Komp.A

(suite de la page 6)

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Décomposition thermique / Conditions à éviter:
 Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
CAS: 1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane			
Oral	LD50	>15.000 mg/kg	(Rat)
Dermique	LD50	>23.000 mg/kg	(Rat)
CAS: 68609-97-2 oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]			
Oral	LD50	26.800 mg/kg	(Rat)
Dermique	LD50	>4.000 mg/kg	(lapin)
		26.800 mg/kg	(Rat)

de la peau :

Provoque une irritation cutanée.

des yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.prim 807 Komp.A

(suite de la page 7)

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (H411).

Type d'essai/Concentration effective/Méthode/Evaluation

CAS: 1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

IC50/72h	1,7-1,8 mg/l (poisson)
LC50/48h	2,7 mg/l (Daphnia magna)
	1,85-2,7 mg/l (poisson)
LC50/96h	1,2-3,6 mg/l (poisson)
EC50/24h	4,6 mg/l (Daphnia magna)
EC50/48h	1,1-2,8 mg/l (Daphnia magna)
	9,1 mg/l (algue)
EC50/72h	9,4-11 mg/l (algue)
NOEC (72h)	2,4-4,2 mg/l (algue)
NOEC (21d)	0,3 mg/l (Daphnia magna)

CAS: 68609-97-2 oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]

LC50/96h	>100 mg/l (poisson)
EC50/48h	7,2 mg/l (Daphnia magna)
NOEC (72h)	500 mg/l (algue)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS: 1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

EBAB 3,242 log Pow

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés de perturbation endocrinienne.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.prim 807 Komp.A

(suite de la page 8)

12.7 Autres effets néfastes

Remarque :

Le produit contient des substances exerçant une action toxique sur les poissons et les bactéries.
Toxique chez les poissons.

Comportement dans les stations d'épuration:

Type d'essai	Concentration effective	Méthode	Evaluation
CAS: 1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane			
EC 50 (3h)	100 mg/l	(Activated sludge)	
CAS: 68609-97-2 oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]			
EC 50 (3h)	100 mg/l	(Activated sludge)	

Remarque : Le produit contient des substances qui désactives la boue activée.

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Durcissement du produit par mélange du composant durcissant. Les produits à base de résine époxy qui ont durci ne sont pas des déchets nécessitant une surveillance particulière et peuvent être éliminés, en règle générale, comme des déchets industriels apparentés aux déchets domestiques.

Catalogue européen des déchets

Code de déchets possible: Le code de déchets effectif dépend de la source des déchets.

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Eliminer conformément aux réglementations locales/nationales en vigueur.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
ADR, IMDG, IATA	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
ADR	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane)
IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Epoxy resin), MARINE POLLUTANT
IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Epoxy resin)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.prim 807 Komp.A

(suite de la page 9)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe 9 (M6) Matières et objets dangereux divers.
Étiquette 9

IMDG, IATA



Class 9 Matières et objets dangereux divers.
Label 9

14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA

III

14.5 Dangers pour l'environnement
Marine Pollutant:

Oui (P)
Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (IATA): Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières et objets dangereux divers.

Indice Kemler :

90

No EMS :

F-A,S-F

Stowage Category

A

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

ADR

Quantités limitées (LQ) 5L

Quantités exceptées (EQ) Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur:
30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur:
1000 ml

Catégorie de transport

3

Code de restriction en tunnels

(-)

IMDG

Limited quantities (LQ) 5L

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.prim 807 Komp.A

(suite de la page 10)

Excepted quantities (EQ)

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

"Règlement type" de l'ONU:

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2-BIS-[P-(2,3-ÉPOXYPROPOXY)PHÉNYL] PROPANE), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) (Liste des substances candidates, annexes XIV et XVII)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) 2020/878 (modifiant l'annexe II de REACH relative à la compilation des fiches de données de sécurité)

EMICODE® EC 1 - à très faible émission

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 cf. section 2

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO E2 Danger pour l'environnement aquatique

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Restriction: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.prim 807 Komp.A

(suite de la page 11)

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes

La liste suivante des mentions de danger est le texte intégral des mentions de danger mentionnées dans cette fiche de données de sécurité (en particulier dans la section 3) et est communiquée conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, et aux amendements suivants (règlement (UE) 2020/878). Les déclarations mentionnées ici ne se réfèrent pas au produit lui-même, mais aux ingrédients individuels contenus dans le produit, et sont fournies à titre d'information.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sensibilisation cutanée
Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Department research & development

Contact : Isabelle Kazandjian Phone: 0041 (0)79 382 51 09

Numéro de la version précédente: 6

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

P: Marine Pollutant

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.